

Groupe de travail du Cnis sur l'accessibilité aux données bancaires individuelles

Compte rendu de la 1^{ère} réunion du 11 juin 2014

Président : Gunther CAPELLE-BLANCARD, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Rapporteurs : Raphaëlle BELLANDO, Université d'Orléans
Renaud LACROIX, Banque de France

Rappel de l'ordre du jour

1. Présentation et validation du mandat
2. État des lieux des concepts et de l'information existante
3. Discussion sur les pistes de travail

Liste des participants

Dominique ALLAIN	Cnis
Raphaëlle BELLANDO	Université d'Orléans
Michel BOUTILLIER	Université Paris X Nanterre
Gunther CAPELLE-BLANCARD	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Renaud LACROIX	Banque de France
Gilles POUZIN	CFTC
Philippe ROUSSEL	Cnis

Absents excusés

Christian CHAVAGNEUX	Alternatives économiques
Anne-Laure DELATTE	CNRS - EconomiX
Mathilde DUPRÉ	CCFD - Terre solidaire
Agnès LEPINAY	MEDEF
Denis MARIONNET	ACPR
Jean MERCKAERT	Revue Projet
Grégoire NIAUDET	Secours Catholique
Catherine REFAIT-ALEXANDRE	Université de Franche-Comté
Carine ROMEY	AMF
Amine TARAZI	Université de Limoges
Laurent WEILL	Université de Strasbourg

L'objectif de cette première réunion était de circonscrire le champ d'analyse, de fixer le calendrier et de lancer les premiers examens.

Conformément au mandat (qui sera toutefois repris afin d'y ajouter les précisions nécessaires) et à l'avis n° 10 du moyen terme 2014-2018 du Cnis, il a été décidé d'organiser le rapport comme suit :

- La première partie a pour objectif de répertorier les données publiques relatives au système bancaire et financier. Il ne s'agira évidemment pas de faire un inventaire exhaustif de toutes les informations statistiques relevant du système financier français, mais d'identifier les principales bases de données (publiques, ou du moins gratuites) et d'en dresser une première typologie dans la perspective de mettre à disposition un répertoire des statistiques financières. Le champ couvrira les banques, les assurances, les autres intermédiaires financiers, et les marchés. Il pourra s'agir de données agrégées, détaillées ou individuelles. Les conditions d'accès seront également précisées.
- La seconde partie portera spécifiquement sur les données bancaires individuelles. Le groupe de travail procédera tout d'abord à un examen des conditions juridiques d'accès à ces données. Il s'appuiera également sur une comparaison des pratiques en vigueur en la matière à l'étranger (principalement États-Unis, Allemagne).

La fin prévisionnelle du mandat du groupe de travail a été fixée à début 2015. Le groupe de travail avancera en parallèle sur les deux parties.

Concernant la première partie, il a été convenu que l'inventaire des données devait se construire progressivement, sans chercher à l'exhaustivité, mais en essayant de dessiner ce qui pourrait être les lignes directrices d'un futur web-répertoire des données financières. D'ici la prochaine réunion, le président du groupe de travail se chargera d'établir une première ébauche.

S'agissant de la seconde partie, il convient en premier lieu de mener un examen détaillé des textes juridiques relatifs à l'accessibilité aux données bancaires. Pour ce faire, il sera demandé aux membres du groupe de travail représentant l'ACPR et la Banque de France de fournir une synthèse explicative des principaux textes français et européens en vigueur. Il sera également demandé aux autorités publiques en charge du secteur bancaire de bien vouloir fournir la liste des données qu'elles collectent dans le cadre de leur mission. Un examen des conditions d'accès à l'étranger aux données bancaires individuelles est prévu également pour la prochaine réunion. Celui-ci pourrait (sous réserve) être demandé à Anne-Laure Delatte. Le groupe de travail souhaite enfin examiner certains points particuliers : les données de registre de crédit (Catherine Refait-Alexandre pourrait être sollicitée), les données sur les OPCVM (Raphaëlle Bellando), les indicateurs de risque systémique (Raphaëlle Bellando et Christophe Hurlin).

Le président de la commission, avec l'aide de l'équipe permanente du CNIS, se charge de solliciter les personnes concernées et de collecter les documents préparatoires à la prochaine réunion. Celle-ci devrait être programmée en septembre. Outre l'examen des points précités, la prochaine réunion devra aborder la question des auditions. Il s'agira de déterminer une liste de noms potentiels. Certaines personnalités ont été envisagées : un représentant de la Fédération bancaire française (FBF), Karine Berger (Député), Pascal Canfin (ancien Ministre, ancien euro-député), Christophe Nijdam (analyse bancaire), David Thesmar (Professeur à HEC). Ces personnes n'ont pas encore été contactées.